

DOSSIER DE PRÉSENTATION CTL DU 30 SEPTEMBRE 2022

FINALISATION DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) DE SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

ACTUALISATION DE LA FICHE CTL DU 30/09/2021

1. LA DESCRIPTION DU PROJET

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET AU PLAN DÉPARTEMENTAL

1.1.1 Rappel : Le SGC d'Alès a été créé le 1^{er} janvier 2022 par regroupement de l'activité SPL des trésoreries d'Alès Municipale et de Saint-Ambroix. Son champ de compétence couvre, à compter de cette date, la gestion comptable d'une partie des communes appartenant à la Communauté d'Agglomération d'Alès et de l'ensemble des communes de la CC Cèze Cévennes ainsi que ces deux EPCI.

Dans le cadre d'un ajustement de périmètre lié au ressort territorial des EPCI, la gestion de la commune ardéchoise de St-Sauveur-de-Cruzières, dépendant de la CC Cèze Cévennes, a été transférée du SGC d'Aubenas au SGC d'Alès, à compter de sa constitution.

Lors de la constitution du SGC Sud Cévennes, un ajustement de périmètre a été constaté par l'intégration au SGC d'Alès, à compter du 1^{er} septembre 2022, de la gestion comptable de trois des collectivités de l'EPCI Alès Agglomération gérées par la Trésorerie de St-Hippolyte-du-Fort.

Les deux emplois de CDL auprès des collectivités locales ont été installés à compter du 1^{er} janvier 2022.

1.1.2 Présentation du projet départemental à effet du 1^{er} janvier 2023 :

La finalisation du champ de compétences du SGC d'Alès est envisagée à compter du 1^{er} janvier 2023 par transfert de la mission de gestion SPL en provenance des Trésoreries d'Anduze, pour les 15 communes appartenant à la communauté de communes d'Alès Agglomération et de La Grand'Combe, pour les 16 communes de ce même EPCI. Ce transfert ne concerne pas deux communes, actuellement gérées par la TS de La Grand'Combe, membres de l'EPCI Mont Lozère, dont le siège est à Mont-Lozère-et-Goulet.

En effet, parallèlement, un ajustement de périmètre est opéré avec la DDFIP de la Lozère pour transférer la gestion des 2 communes gardoises membres de l'EPCI Mont Lozère au SGC de Langogne, compétent pour cet EPCI et les autres communes membres. Une concordance des compétences des SGC avec les territoires des EPCI dont ils assurent la gestion est ainsi recherchée, au profit de l'ensemble des communes membres de l'EPCI. C'est sur la base de ces périmètres qu'interviennent les Conseillers aux Décideurs Locaux, placés auprès de chaque EPCI et de leurs communes membres.

Cet ajustement de périmètre concerne les communes de Malons-et-Elze et Pontails-et-Bresis, après que leur avis ait été recueilli.

À compter du 1^{er} janvier 2023, le SGC de St-Privat-des-Vieux gèrera l'ensemble des collectivités locales membres de la CA d'Alès et de la CC Cèze Cévennes (incluant une commune ardéchoise) et ces deux EPCI. Son périmètre de compétences sera ainsi finalisé.

Concernant les budgets des établissements publics de santé et établissements sociaux et médico-sociaux gérés par la Trésorerie spécialisée de La Grand'Combe, leur transfert vers la Trésorerie hospitalière d'Alès à compter du 1^{er} janvier 2023 fait l'objet d'une autre fiche pour le CTL du 30/09/2022, dédiée à l'extension de compétences de la TH d'Alès.

1.2 LES EMPLOIS CONCERNÉS

1.2.1 Les emplois actuellement implantés au TAGERFIP et la situation au 1/01/2023

Les effectifs concernés par l'extension de compétences du SGC d'Alès sont présentés ci-après.

Effectifs des services directement concernés					
Emplois implantés (TAGERFIP au 01/01/2022) post NRP et post Ex.emplois 2022					
	A+	A	B	C	Total
SGC d'ALES	1	1	10	7	19
TS ANDUZE	1		2		3
<i>Dont activité SPL à rattacher au SGC d'Alès</i>			2		+2
TS LA GRAND COMBE	1	1	2	1	5
<i>Dont activité SPL à rattacher au SGC d'Alès</i>		1	1		+2
Total	3	2	13	7	25
Situation des emplois au 01/01/2023					
	A+	A	B	C	Total
Effectif du SGC d'ALES	1	1	10	7	19
Apport de la TS d'ANDUZE			2		2
Apport de la TS de LA GRAND'COMBE		1	1		2
Total SGC d'ALES (St-Privat)	1 (*)	2	13	7	23

Au 1^{er} janvier 2023, le SGC d'Alès atteindra ainsi sa cible, par apport des effectifs en charge de la mission SPL au sein de :

- la Trésorerie d'Anduze et de
- la Trésorerie de La Grand'Combe.

Le transfert du cadre A implanté à la TS de La Grand'Combe permet de doter la structure SGC d'un deuxième cadre A et d'atteindre ainsi la configuration cible pour l'encadrement.

(*) Rappel : Pour renforcer l'encadrement du poste comptable, un adjoint de grade inspecteur divisionnaire a été installé à compter du 1^{er} janvier 2022. NB : *Les postes administratifs d'inspecteur divisionnaire adjoint sont actuellement positionnés en Direction pour le Tagerfip.*

Les postes de CDL compétents sur les EPCI du ressort territorial du SGC d'ALES ont été attribués dans le cadre d'un appel à candidature pour un poste d'inspecteur principal et pour un poste d'inspecteur, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour mémoire, le transfert de l'activité EPS-EPSMS de la TS de La Grand'Combe (cf fiche CTL dédiée) s'accompagne du transfert de deux emplois vers la TH d'Alès = 1 B et 1 C.

1.2.2 Nombre d'agents concernés par la réorganisation au 1/01/2023

À l'issue du mouvement local du 1^{er} septembre 2022, un sureffectif de catégorie C existe à la TS d'Anduze. Un poste de cadre A vacant et deux sureffectifs de catégorie B sont constatés à la résidence de La Grand'Combe ; résidence également concernée par un prochain départ en retraite d'un contrôleur (1/01/23). Le tableau ci-après retrace la situation des effectifs à la date du CTL :

Agents concernés par la réorganisation (situation suite mouvement 1/09/2022)					
	A+	A	B	C	Total
Trésorerie d'Anduze	1		2	1	4
Trésorerie de La Grand'Combe	1	/	5	1	7
Total	2	/	7	2	11

NB : les comptables pourront participer au mouvement interne des cadres de la DDFIP du Gard.

Modification du trajet domicile-travail

TABLEAU DES DISTANCES KILOMÉTRIQUES

Les tableaux qui suivent concernent la situation des 6 contrôleurs et des 2 agents administratifs actuellement affectés au sein des Trésoreries d'Anduze et de La Grand'Combe qui changeront de résidence administrative, pour rejoindre les services du site de St-Privat-des-Vieux ou la résidence de Quissac.

Un mouvement local de mutation sera prochainement organisé en vue des affectations à effet du 1^{er} janvier 2023.

Distance en KM	ANDUZE	LA GRAND'COMBE	St-PRIVAT-DES-VIEUX	QUISSAC
St-Jean-du-Gard	14			33
Bagard	7		12	
Lasalle	16			26
Genolhac		26	39	
Le Collet de Dèze		14	31	
La Grand'Combe		/	19	
Alès		14	5	
St-Privat-des-Vieux		19	/	

IMPACT SUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Service	Distance kilométrique entre la résidence familiale et la nouvelle résidence administrative		
	Éloignement	Rapprochement	Sans changement significatif (< 1 km)
TS ANDUZE	3	/	/
TS LA GRAND'COMBE	3	2	

SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Parcours	Véhicule personnel	Transports en commun
Tous trajets	7	1

1.3 LA PRÉSENTATION AUX AGENTS

Pour compléter la présentation du projet NRP assurée auprès de la collectivité des agents du Gard, la Direction apporte, lors des échanges réguliers avec les Chefs de service et leurs agents, notamment lors des visites sur place, des informations sur l'avancement des travaux préparatoires. La Direction fait régulièrement le point avec les représentants des personnels sur les opérations de réorganisation.

En outre, les actualités du projet NRP de la DDFIP du Gard sont mises en ligne sur le site Ulysse Gard.

Le service RH a apporté, à l'occasion du mouvement local du 1^{er} septembre 2022, les informations utiles aux Responsables de services et à leurs agents, en prévision des restructurations à effet du 1^{er} janvier 2023.

1.4 LA MOBILISATION DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES

Il sera fait appel aux équipes du service Budget Immobilier Logistique pour les installations matérielles et mobilières des agents, en lien avec la CID30 pour les aspects informatiques et la téléphonie.

2. CONSÉQUENCES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

2.1 LE TRAVAIL RÉEL

→ Conséquences sur l'organisation du travail

Description des modifications dans l'exercice du travail réel¹

La présente fiche CTL ne reprend pas in extenso les développements contenus dans la fiche de création du SGC d'Alès à St-Privat-des-Vieux, qu'elle complète.

Le SGC d'Alès assure une mission de réception du public sur les sujets de sa compétence, dans un contexte de réduction des encaissements espèces et de déploiement du marché avec la Banque Postale pour les décaissements des régisseurs SPL ; en lien avec les autres services du site à l'occasion de la mise en place d'une caisse unique au rez-de-chaussée.

Le SGC d'Alès est constitué de deux pôles principaux : secteur « dépenses » et secteur « recettes - comptabilité », avec un sous-ensemble pour le suivi des régies.

L'organisation du SGC créé le 1^{er} janvier 2022 est amenée à évoluer à compter de la finalisation de son périmètre de compétences et compte tenu de l'installation, pour le conseil auprès des collectivités locales, des deux Conseillers aux Décideurs Locaux dès le 1^{er} janvier 2022.

Un accompagnement, un pilotage et le suivi d'activité de ces nouvelles structures, les SGC, et des nouveaux interlocuteurs des Collectivités locales, les CDL, sont assurés par la Direction, notamment lors de réunions métiers régulières.

¹ Description des évolutions du process de travail, de la nature des activités et des évolutions de compétence requises. Mention, le cas échéant, d'un changement dans la chaîne hiérarchique ou d'une nouvelle sectorisation.

Concernant l'accueil des usagers, dans le contexte du développement de l'accueil personnalisé sur RDV et conformément à la circulaire de la Mission SRP du 10 décembre 2020, les horaires d'ouverture au public ont été adaptés à compter du 1^{er} avril 2021 dans le Gard, en retenant une ouverture au public le matin uniquement.

Ouverture au public

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions du SGC après réorganisation
Trésorerie d'Anduze	LU au JE de 8h30 à 12h30	TLJ de 8h30 à 12h30
Trésorerie de La Grand'Combe	LU au JE de 8h30 à 12h30	
SGC d'Alès	TLJ de 8h30 à 12h30	

Durée et horaires de travail

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions du SGC après réorganisation
Trésorerie d'Anduze	5 jours	5 jours
Trésorerie de La Grand'Combe	4,5 jours	
SGC d'Alès	5 jours	

L'instruction générale harmonisée relative au temps de travail des agents de la DGFIP prévoit la possibilité, sous conditions, d'opter pour la semaine de 4,5 jours pour les trésoreries de taille réduite. Dans le cadre des opérations de restructuration, visant à constituer des services de taille plus importante, d'une part et se traduisant par la création d'une structure nouvelle, d'autre part, ce dispositif dérogatoire n'est plus applicable.

→ Conséquences sur l'environnement et le cadre de vie des agents

Conditions de restauration

Service	Conditions actuelles des trésoreries	Conditions après réorganisation : SGC Alès
Trésorerie d'Anduze	Titres-Restaurant	Titres-Restaurant
Trésorerie de La Grand'Combe	Titres-Restaurant	
SGC d'Alès	Titres-Restaurant	

Parking

Service	Conditions actuelles	Conditions après réorg°: SGC Alès
Trésorerie d'Anduze	Parking agents	Parking agents
Trésorerie de La Grand'Combe	Parking agents	
SGC d'Alès	Parking agents	

2.2 LES AMBIANCES PHYSIQUES DE TRAVAIL²

La surface utile nette du site dédiée à l'installation du SGC à compter du 1er janvier 2022 est de 360,53m², et la surface de bureau de 315,18m².

Les effectifs du SGC sont de 23 emplois implantés et d'un inspecteur divisionnaire affecté comme adjoint, soit 24 personnes. Les ratios d'occupation sont ainsi respectivement de 15,02m²/agent (SUN) et de 13,13 m²/agent (SUB).

La définition des aménagements utiles, notamment en terme de cloisonnement a débuté avec l'association des CDS en avril 2021 et la visite sur place de représentants de la Direction. Elle s'est poursuivie en concertation avec les cadres et leurs équipes, en adéquation avec les évolutions organisationnelles sus-évoquées (constitution de pôles de compétences supplémentaires, accueil unique au RDC, etc.) et dans le respect des normes en matière d'agencement et d'ergonomie.

2.3 LE MOBILIER, LES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS³

Le mobilier existant au sein de la trésorerie sera utilisé. En cas de besoin, du matériel neuf sera installé pour les nouveaux postes de travail ou pour permettre une adaptation à la configuration du SGC et une meilleure ergonomie.

Les solutions d'impression et leurs implantations seront adaptées pour répondre aux besoins du SGC dans sa nouvelle configuration spatiale, issue de la concertation du futur responsable du SGC avec ses agents, pouvant se traduire par des redistributions internes des postes de travail et imprimantes.

L'installation du SGC s'accompagne du déménagement des archives en provenance des Trésoreries d'Anduze et de La Grand'Combe. La rationalisation des espaces d'archivage continuera d'être recherchée, en application des consignes départementales (NSD n°12/2021).

Le service logistique mettra à disposition des CDS concernés les fournitures utiles à la préparation du déménagement des archives (caisses, cartons, étiquettes) et, en fonction des besoins, du déménagement de poste(s) de travail agent(s).

L'ensemble des structures du réseau et tout particulièrement les services concernés par les opérations du nouveau réseau de proximité sont invités régulièrement à effectuer un travail d'optimisation de l'archivage des documents papier. La NSD n°12/2021 relative à l'archivage, mise en ligne sur Ulysse Gard le 16 juillet 2021, comporte l'ensemble des préconisations utiles en matière d'archivage et de transfert des archives.

Cette note précise les travaux préparatoires des services sources mais également des services cibles, qui, en amont de la réception des documents à conserver issus des trésoreries, doivent opérer un travail d'actualisation de leurs propres archives en vue des démarches auprès du Service des Archives départementales.

L'installation des nouveaux espaces de travail s'effectuera dans le respect des recommandations en matière d'ergonomie, en lien avec la CID pour la configuration des postes de travail, mopieurs, téléphonie.

Au regard du contexte sanitaire, il sera particulièrement veillé au respect des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID 19, que ce soit pour le déroulé des opérations logistiques ou pour l'installation des équipes.

2 Sont évoquées les conséquences éventuelles notables sur les ambiances physiques de travail (lumineuse, sonore et thermique).

3 Sont évoqués les nouveaux outils, périphériques informatiques, logiciels, mobilier, équipements spécifiques, etc...

3. L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES AGENTS

3.1 LE DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Comme cela a été indiqué précédemment, la création du SGC ne changera pas fondamentalement la nature des tâches réalisées par les agents actuellement sur cette mission en poste comptable. La formation des agents s'appuiera sur le dispositif de formation continue existant en matière de gestion comptable et financière du secteur public local.

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT RH INDIVIDUALISÉ

Les mesures d'accompagnement définies dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité s'appliquent, comme les règles de gestion des mutations, pour les cas de changement de résidence, notamment la prime de restructuration de service et le complément indemnitaire d'accompagnement.

S'agissant des postes de comptable des Trésoreries d'Anduze et de La Grand'Combe, les titulaires actuels des postes pourront participer au mouvement interne des cadres de la DDFIP du Gard.

3.3 LA PRISE EN COMPTE DE SITUATION SOCIALE PARTICULIÈRE

Toute situation sociale particulière fera l'objet d'une attention de la part du service RH, notamment à l'occasion du mouvement local de mutation des personnels à effet du 1^{er} janvier 2023.

Dossier de présentation actualisé au 20/09/2022